

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 28 janvier 2022</b>	<b>N° 2022-95</b>

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH  
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET  
M. Jérôme PEScina à M. Patrick BOBET  
M. Thierry TRIJOULET à Mme Amandine BETES

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40  
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30  
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30  
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30  
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 16h00  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32  
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30  
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38  
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27  
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16  
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00  
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 28 janvier 2022</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction des relations internationales	<b><i>N° 2022-95</i></b>

---

**Appui au Projet de Master international sur les plantes à valeur santé entre l'Université de Bordeaux et les universités de 3 villes indiennes (Hyderabad, Bombay, et Bangalore) - Décision - Autorisation**

---

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1 - Le contexte :**

L'accord de coopération (2015-2025) entre Bordeaux Métropole et le Gouvernement du Tèlangana en Inde (dont la capitale est Hyderabad) vise à répondre à l'enjeu d'adaptation de la ville à l'innovation écologique. Les axes de coopération portent sur :

- les villes et services urbains : planification territoriale stratégique et facilitation de l'accès aux services essentiels,
- le renforcement des liens économiques et innovation (génie aéronautique, ville intelligente et digitale, animation et industries créatives, secteur vinicole, échanges de start-ups, promotion du tourisme...),
- le renforcement des liens dans le secteur de la santé et social,
- le renforcement des liens universitaires, culturels.

**2 - Le projet :**

Tout en répondant au quatrième axe partenarial, Bordeaux Métropole souhaite saisir l'opportunité du renforcement des échanges de l'Université de Bordeaux à l'international, et notamment en Inde, en accompagnant le projet de création de master international sur les plantes à valeur santé avec les universités de 3 villes indiennes (Hyderabad, Bombay et Bangalore). La mission prévue du 5 au 18 mars 2022 (susceptible d'être décalée en fonction des conditions sanitaires) vise à finaliser les modalités de collaboration avec les universités pour le master international.

Plusieurs partenaires seront associés à ce projet :

**A Bordeaux :**

- l'Institut des sciences moléculaires (ISM),
- L'école nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique (ENSCBP),
- L'alliance bordelaise de l'intelligence artificielle (BAIA),
- L'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin (ISVV).

mais aussi

- L'école des métiers du parfum, de la cosmétique et des arômes (ISIPCA) de Versailles,
- Le Synadiet, Syndicat national des compléments alimentaires,
- La région Nouvelle Aquitaine/ Cosmetic Valley.

## **A Hyderabad et Bangalore en Inde :**

- l'International Institute of Information Technology (IIIT),
- the Indian institute of chemical technology (IICT),
- the International crops research institute for the semi-arid tropics (ICRISAT) sur la robotique agricole,
- the University of trans-disciplinary health sciences and technology (TDU) de Bangalore, et son centre de recherche en médecine Ayurvédique.

### **Le budget : Le budget total s'élève à 24 520€.**

Les contributeurs seront les suivants :

- L'université de Bordeaux : 9570 €,
- le Labri : 2 860€,
- région Nouvelle Aquitaine/ Cosmetic Valley : 3 220€,
- ISIPCA 3 220€,
- Ambassade 1 510€,
- IIT 140€,
- IICT 230€,
- ICRISAT 170€,
- TDU Bangalore 140€,
- Mumbay University 140€.

Bordeaux Métropole contribuerait à hauteur de 3 600€. Cette somme inscrite aux budgets primitifs 2022 a fait l'objet d'une demande de subvention (paiement unique après validation de l'assemblée délibérante). Un compte rendu technique et financier sera fourni par l'Université de Bordeaux à l'issue de la mission en Inde.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration territoriale de la République française, qui reconnaît aux collectivités locales l'autorisation de mener des actions internationales,

**VU** la loi Thiollière du 2 février 2007, confortant et faisant de l'action internationale une compétence des collectivités territoriales à part entière,

**VU** les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'accord signé entre Bordeaux Métropole et l'État du Télंगाana le 13 octobre 2015, renouvelé le 29 octobre 2021,

**VU** la demande de subvention déposée par l'Université de Bordeaux,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le soutien financier proposé répond aux objectifs de Bordeaux Métropole en matière d'affaires internationales,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une aide financière à hauteur de 3 600 € en 2022 pour soutenir le projet de création de master international sur les plantes à valeur santé entre l'Université de Bordeaux et les universités de 3 villes indiennes (Hyderabad, Bombay, et Bangalore), sous réserve du vote des budgets correspondants,

**Article 2** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2022, chapitre 65 – article 657382– fonction 048.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>4 FÉVRIER 2022</b>	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>4 FÉVRIER 2022</b>	Madame Céline PAPIN